

Les décodeurs de l'Europe



La politique agricole commune est l'ennemie de l'agriculture française !

Vraiment ?

La politique agricole commune (PAC) garantit aux Européens leur indépendance alimentaire et une alimentation de qualité. Tout en valorisant la préservation de l'environnement, elle contribue à faire de l'agriculture européenne l'une des plus puissantes et dynamiques au monde. Plus de 350 000 exploitations agricoles françaises ont bénéficié de paiements directs de la PAC en 2014.

La PAC a été un moteur pour l'Union européenne

Alors que l'agriculture peinait à couvrir les besoins vitaux des Européens jusqu'au début des années cinquante, la PAC a permis à l'UE devenir la première puissance agricole et premier exportateur de produits agricoles au monde. Ces exportations ont atteint le niveau inégalé de 130 milliards d'euros en 2016 et le solde commercial s'est élevé à 20 milliards d'euros. Le secteur agricole et agroalimentaire emploie 44 millions de personnes. La PAC défend un modèle de développement équilibré et partagé par tous les États membres de l'UE, à la pointe de l'innovation pour tirer parti du développement des marchés mondiaux, tout en maintenant un système de protection aux frontières et des aides aux agriculteurs pour préserver un modèle diversifié d'exploitations familiales et une activité dans les zones rurales les plus défavorisées.

La PAC : une politique publique qui soutient l'agriculture française

L'Europe n'est pas un grand marché « ultralibéral », voire l'ennemie des agriculteurs, comme on l'entend si souvent. **La PAC est une politique publique qui intervient pour soutenir les revenus des agriculteurs.** Elle fixe des règles communes de fonctionnement des marchés au sein de l'Union européenne et vise à rémunérer les agriculteurs pour des aspects de leur travail qui ne concernent pas les seuls marchés : **des pratiques agricoles durables, une alimentation sûre et de qualité, le bien-être des animaux...** autant de principes - et d'attentes des citoyens européens - que l'Europe considère comme des biens publics communs fondamentaux. La France est la première puissance agricole de l'UE et le premier bénéficiaire des aides de la PAC. Le marché unique européen représente le principal débouché pour la France (39 milliards d'euros), mais la France est aussi le premier exportateur de l'UE vers le reste du monde (23 milliards d'euros).



La PAC sert donc à :

- **soutenir les revenus de tous les agriculteurs français** de toutes les filières de façon équitable grâce à des paiements directs (**7 milliards d'euros par an**), dans le respect d'impératifs environnementaux et de santé publique ;
- **soutenir en particulier les petites et moyennes exploitations agricoles et les jeunes agriculteurs** ;
- **soutenir le développement des zones rurales** de façon durable (avec une contribution européenne de plus de 11 milliards **d'euros** jusqu'en 2020) ;
- **soutenir les filières en cas de fortes perturbations sur les marchés. Par exemple**, face à la prolongation de l'embargo russe sur les exportations agricoles européennes, **la Commission a débloqué 1 milliard d'euros d'aide** depuis 2015 et déployé d'autres **mesures en faveur des secteurs laitiers et de l'élevage** en particulier. Parmi ces aides, 30 millions d'euros ont servi à acheter du lait de consommation à des producteurs européens pour l'acheminer ensuite vers quelque 350 000 enfants syriens, dans un but humanitaire).

La PAC rend l'agriculture française plus forte sur la scène internationale

Le soutien qu'apporte l'Europe aux agriculteurs français ne se limite pas à des aides aux revenus : **la PAC fait de l'agriculture française un acteur mondial, en la rendant plus forte face à la concurrence internationale.** En effet, si l'agriculture française ne faisait pas partie du marché intérieur européen, elle peinerait à exporter ses produits hors de ses frontières. Elle aurait aussi moins de poids, seule, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) où elle serait « attaquée » par ses partenaires internationaux pour protectionnisme ou pour ses appellations d'origine.

La PAC sert dans ce contexte à :

- **aider les agriculteurs à trouver plus facilement des débouchés pour leurs produits**, que ce soit au sein de l'Union (où deux tiers des exportations agricoles françaises ont lieu) ou au-delà, par exemple vers les États-Unis, la Chine ou la Corée du Sud ;



- **protéger les produits français tout en améliorant leur rentabilité** à l'échelle internationale grâce aux dénominations de qualité : notamment les appellations d'origine protégées (ex : le Roquefort) ou les indications géographiques protégées (ex : le Jambon de Bayonne). Au total, 234 produits français bénéficient de dénominations de ce type qui protègent les savoir-faire et les terroirs d'une concurrence déloyale - dans l'ensemble de l'Union européenne - ainsi que sur certains marchés tiers grâce à des accords commerciaux ;

- **aider la France à faire face aux situations de crise.** Ainsi, pour aider les agriculteurs confrontés à l'embargo russe sur toute une série de produits agricoles (lait, porc, fruits et légumes...), l'Union a mis en place des aides à la trésorerie des exploitations, à la stabilisation des marchés, mais également à l'ouverture de nouveaux marchés dans les pays tiers avec le soutien d'un programme de promotion ciblé.

Quel avenir pour la France sans la PAC et l'UE ?

Une politique agricole, qu'elle soit commune ou nationale, doit trouver des réponses aux enjeux climatiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi la PAC s'est constamment réformée pour intégrer les nouveaux défis : mondialisation des échanges, crises économiques, enjeux climatiques, désertification des zones rurales, évolutions technologiques, grâce à un consensus entre tous les États membres de l'UE. En quoi la sortie de l'Europe, signant la remise en cause du marché unique et la mise en place de barrières tarifaires par la France seront-elles plus efficaces que la politique décidée en commun à Bruxelles par le Parlement européen et les États membres pour faire face aux enjeux complexes auxquels nous sommes tous confrontés ?

La force du secteur agricole français est largement basée sur ses performances à l'exportation. Le solde positif de la balance commerciale agricole de la France est de plus de 13 milliards d'euros. L'instauration de mesures protectionnistes unilatérales entraînera inévitablement des rétorsions de la part des partenaires commerciaux, amenant une très grande instabilité et volatilité pour les producteurs et les industries agroalimentaires françaises. Cette situation est d'autant plus dommageable que la France exporte surtout des produits de qualité à haute valeur ajoutée, qui créent de nombreux emplois dans l'hexagone et permettent le maintien du tissu rural.



Plus d'informations...

La fiche pays consacrée à la France relative à la politique agricole commune sur le site Internet de la **Commission européenne** (<https://goo.gl/Ng2bjY>)

Le résumé de la PAC 2014-2020 sur le site Internet de **Toute l'Europe** (<https://goo.gl/itDkbs>), ainsi que sur le site du **Ministère de l'Agriculture** (<https://goo.gl/tVHsxx>)

Fiches sur le **verdissement de la PAC** (<https://goo.gl/x7UoZN>) et sur les **Indications géographiques protégées** (<https://goo.gl/1Atvb7>)